

## **Qu'est ce qu'un Bien Non Délimité (BND) ?**

### **Et lesquels intéressent Forêts préservées ?**

#### **Qu'est ce qu'un BND ?**

Une parcelle dite en Bien Non Délimité (BND) est un terrain où s'exercent des droits de propriété de plusieurs personnes.

Au sein de la parcelle, les bornages se sont perdus avec le temps, au gré des successions ... et les propriétaires ne connaissent pas la localisation précise de leur lot. Le plan cadastral n'est pas délimité.

Sans être soumise au régime de copropriété ou de l'indivision, la parcelle appartient donc à plusieurs propriétaires, qui détiennent chacun une part, désignée sous le terme de « lot ».

Certains BND font plusieurs centaines d'hectares, d'autres quelques milliers de m<sup>2</sup>.

Selon la loi en vigueur, aucune exploitation (forestière, touristique, etc) ou travaux ne peuvent être réalisés dans des BND sans l'accord de la totalité des propriétaires.

Le droit de chasse, sa limitation ou son interdiction ne peuvent être revendiqués auprès de l'Association de chasse locale, le BND appartenant à plusieurs propriétaires.

#### **Certains BND peuvent abriter de forts enjeux écologiques**

De ces particularités, résulte le fait que beaucoup de BND n'ont pas été exploités depuis 50, 60, 70 ans, avec une forêt en évolution naturelle depuis au moins ce pas de temps.

Parmi eux, certains BND qui montraient déjà un potentiel intéressant il y a plusieurs décennies, ont vu leurs bois vieillir, une maturité et une riche biodiversité s'installer.

À Forêts préservées, nous prospectons des parcellaires **à fort enjeu écologique** (vieilles forêts, refuges de flore et faune autochtones, forêts anciennes non exploitées depuis plusieurs décennies, etc), en priorité dans des parcellaires qui ne sont pénétrés par aucune voie d'accès, qui ne se prêteraient à l'exploitation forestière via une desserte qu'au prix d'une création de route ou piste forestière. Ils sont donc accessibles uniquement à pied.

Ces parcelles s'avèrent parfois être des BND.

### **Où en est-on à Forêts préservées ?**

Aujourd'hui, nous possédons un ou plusieurs lots à l'intérieur de plusieurs BND, en Ariège et en Haute Garonne.

Selon les cas (1), nous faisons un travail de prise de contact avec d'autres propriétaires, parmi ceux dont nous arrivons à avoir les coordonnées, qui sont joignables ou répondent à nos courriers. Nous portons à connaissance nos actions, sensibilisons à l'évolution naturelle, échangeons sur les ressentis et objectifs éventuels de ces autres propriétaires.

Lorsqu'un BND est partagé par peu de propriétaires (2 ou 3), accéder à la totalité de la propriété est une priorité. Ainsi, dans le site préservé « Haute Ariège » (2), nous avons lors de notre deuxième acquisition, pu acheter des lots permettant de compléter le parcellaire de plusieurs BND et d'en posséder la totalité.

Nous essayons d'acquérir d'autres lots, dans la mesure de nos possibilités financières, mais aussi selon les particularités du BND.

En Effet, certains grands BND regroupent plusieurs dizaines, voire centaines de propriétaires !

Chaque acquisition de lot demande l'existence d'un acte notarié ... et permet d'augmenter la superficie acquise à l'intérieur du BND.

C'est un vrai travail de fourmi, que nous réalisons à notre rythme, au gré des contacts engagés, des rencontres et des opportunités.

(1) : Nous sommes en contact ou avons déjà contacté plusieurs propriétaires de BND dans les sites Pays massatois-massif préservé, Haute Ariège, Haut Salat.

(2) : voir sur notre site internet dans l'onglet Sites préservés